

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT INSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes que lors de l'assemblée ordinaire du 27 février 2023, le règlement CCA-2023 intitulé « Règlement instituant le comité consultatif agricole de la MRC de Deux-Montagnes » et ayant pour objet d'instituer un comité consultatif agricole sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes et d'en définir les règles de fonctionnement a été adopté.

Prenez avis que le règlement CCA-2023 est disponible au bureau du directeur général où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Eustache, ce 28 février 2023.



Le directeur général et secrétaire-trésorier,  
Jean-Louis Blanchette

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

MUNICIPALITÉ de Saint-Placide

Je, soussigné(e) hise havigne

certifie par la présente sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné concernant l'entrée en vigueur du Règlement CCA-2023 intitulé « Règlement instituant le comité consultatif agricole de la MRC de Deux-Montagnes » en affichant 2 copie(s) dudit avis public, aux endroits désignés par le conseil entre 4 et 5 heures, le 14 jour du mois de MARS 2023.

Signé : hise havigne